



**SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE
ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT**

TAMINCO BVBA
Panterschipstraat 207
9000 GENT

Service Produits phytopharmaceutiques et Engrais
Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation (DG 4)

**AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE DANS DES
CIRCONSTANCES PARTICULIERES**

1. Dispositions générales de l'autorisation

En application du règlement (CE) No.1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et plus précisément l'Art. 53 concernant des mesures dans des situations d'urgence, et sur avis du Comité d'agrément des pesticides à usage agricole, le produit:

SOLASAN (6412P/B)

Répondant aux spécifications et conditions mentionnées ci-après, est autorisé
comme: nématicide / fongicide
au nom de: TAMINCO BVBA

2. Composition et forme

2.1. Substances actives et teneurs garanties: 510 g/l METAM-SODIUM

2.2. Type de formulation: SL (Concentré soluble)

3. Classification et mentions spéciales à indiquer sur l'étiquette

Sans préjudice des dispositions du Règlement (CE) N° 547/2011 du 08/06/2011 portant application du Règlement N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques et sans préjudice des dispositions de l'AR du 28/02/1994 relatives à l'étiquetage et l'emballage, les données suivantes doivent figurer sur l'étiquette.

3.1. Catégories de danger: corrosif, nocif, sensibilisant et dangereux pour l'environnement

3.2. Le(s) symbole(s) suivant(s) les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE ou l'annexe XIV de l'AR du 28/02/1994 et l'AR du 11/01/1993 réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi:

C, N

3.3. Les phrases R et S suivantes de l'annexe XIII de l'A.R. du 28/02/1994:

3.3.1. R20/22-R31-R34-R43-R40-R48/22-R63-R50/53

3.3.2. S2-S13-S20/21-S26-S28-S36/37/39-S42-S45-S53-S60-S35-S61

3.4. Les phrases suivantes du règlement CLP (CE) No. 1272/2008:

3.4.1 Mentions d'avertissement : danger

3.4.2. Pictogrammes de danger et leurs codes SGH: GHS05, GHS07, GHS08, GHS09



3.4.3. Mentions d'avertissement (phrases H) : H290, H302, H314, H317, H332, H351, H361, H373, H410

3.4.4. Informations additionnelles (phrases EUH) : EUH031, EUH210, EUH401

3.4.5. Conseils de prudence (phrases P) : P102, P201, P260, P263, P270, P272, P273, P280, P363, P391, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P304+P340, P305+P351+P338, P308-P311, P501

3.5. Le nombre de points attribués conformément à l'art. 2bis §1 de l'AR du 14/01/2004 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits :

10

3.6. Autres mentions:

- Le produit ne peut être utilisé que par des titulaires d'une phytolice "Usage professionnel spécifique pour metam-sodium".
- SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPo2: Laver tous les équipements de protection après utilisation.
- SPe1: Pour protéger les organismes du sol, les produits générant le métabolite MITC, c'est-à-dire contenant la substance active metam-sodium, metam-potassium ou dazomet, ne peuvent être appliqués sur la même parcelle qu'une fois en trois ans.
- SPe2: Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.
- SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures de réduction du risque).
- Une zone de démarcation de 5 m autour de la surface ou serre traitée doit être respectée pendant 14 jours à partir de l'application du produit : il est interdit d'y pénétrer et des panneaux d'avertissement doivent être placés.

- Afin de protéger les riverains, les passants et les travailleurs, une zone tampon par rapport aux habitations et aux zones de travail doit être respectée (voir rubrique « Remarque » de chaque culture).
- La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.
- Le produit possède à la dose agréée une action secondaire comme herbicide.
- Afin d'éviter une gêne éventuelle pour l'utilisateur et les riverains le produit sera appliqué de préférence par injection dans le sol. Si on applique le produit par les tuyaux d'irrigation goutte à goutte ceux-ci seront enterrés à 20 cm de profondeur. Dans ce dernier cas la quantité de produit nécessaire est appliquée sous forme d'une dilution constante.
- Ne pas appliquer par des températures du sol inférieures à 10°C et supérieures à 20°C. L'application doit se faire dans un sol finement préparé, bien ameubli, et exempt de déchets de plantes non décomposés et sur sol humide.
- Le recouvrement du sol avec un film étanche aux gaz (VIF (Virtually Impermeable Film) ou TIF (Totally Impermeable Film) est obligatoire pour les deux systèmes d'application. Ce recouvrement doit être maintenu pendant 42 jours à partir de l'application pour les usages en plein air et pendant 14 jours à partir de l'application pour les usages sous protection.
- Lors d'une application en serre, libre de toutes plantes ou animaux, la serre doit être hermétiquement fermée.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.

Compléments à l'étiquetage CLP:

- Co-formulants à mentionner sur l'étiquette: /
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

4. Prescriptions générales:

Sans préjudice des dispositions prévues par le Règlement N° 1107/2009, la composition, le type de formulation, les caractéristiques chimiques et physiques du produit ainsi que l'origine et le degré de pureté des substances actives doivent correspondre aux données fournies lors de la demande ou lors de toute demande ultérieure acceptée.

4.1. Durée de validité de l'autorisation : du 20 mai 2018 jusqu'au 16 septembre 2018 inclus

4.2. Vente : /

5. Usages, doses d'emploi et conditions particulières d'application:

A traiter:	vigne (raisins de table) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m². - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol

Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	ronces (mûres) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	framboisiers (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	myrtilles / airelles rouges (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	airelles canneberges (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes

Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	groseilliers (blancs, rouges, cassis) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	groseilliers à maquereau et hybrides (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	tomate (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	poivron/piment (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/

A traiter:	aubergine et pépinos (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	concombre (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	cornichon (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	courgette/patisson (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/

A traiter:	melon (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	potiron (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	mâche (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	laitues (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	endives, radicchio rosso, pain de sucre (sous protection)

Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	épinard (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	bette (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	ciboulette (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/

A traiter:	aneth (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	angélique (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	cerfeuil (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	céleri à couper (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol

Zone tampon:	/
A traiter:	carvi (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	coriandre (consommation des feuilles et/ou tiges)(sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	livèche (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	cerfeuil musqué (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol

Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	persil (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	estragon (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	bourrache commune (consommation des fleurs) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	roquette (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol

Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	salicorne (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	hysope (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	mélisse (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	menthe (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² .

Pour lutter contre:	- Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Dose/concentration:	cryptogames du sol 5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	basilic (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	origan/marjolaine (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	sauge officinale (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	sariette des jardins (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre

Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	thym (consommation des feuilles et/ou tiges)(sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	romarin (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	laurier (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/

A traiter:	oseille (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	pourpier (consommation des feuilles et/ou tiges) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
A traiter:	plantes ornementales (non destinées à la consommation) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/
A traiter:	courgette/patisson (plein air)
Stade d'application:	6 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Si application par injection dans le sol et surface traitée < ou = 3 ha : zone tampon de 20 m par rapport aux habitations et aux zones de travail. - Si application par injection dans le sol et 3 ha < surface traitée < ou = 5 ha (maximum) : zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail. - Si application par irrigation goutte à goutte et surface traitée < ou = 6400 m ² (maximum) : zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail.
Pour lutter contre:	cryptogames du sol

Dose/concentration:	3 l/are, 1 application, par injection dans le sol ou par irrigation goutte à goutte
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	3 l/are, 1 application, par injection dans le sol ou par irrigation goutte à goutte
Zone tampon:	zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter:	radis) (sous protection)
Stade d'application:	3 semaines avant semis/plantation entre avril et septembre
Délai avant récolte:	/
Remarque :	- Surface traitée : maximum 6400 m ² . - Zone tampon de 30 m par rapport aux habitations et aux zones de travail
Pour lutter contre:	cryptogames du sol
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Pour lutter contre:	nématodes
Dose/concentration:	5-7,5 l/are, 1 application, par injection dans le sol
Zone tampon:	/

Remarque générale: /

L'Etat n'est pas responsable en cas d'accidents dus à l'emploi du produit dans le cadre de cette autorisation. L'autorisation est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

Au nom du Ministre,

ir Olivier GUELTON
Chef de Cellule Autorisations